

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 167 439
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85401215.0

(51) Int. Cl.⁴: A 47 G 9/02

(22) Date de dépôt: 18.06.85

(30) Priorité: 25.06.84 FR 8409992

(43) Date de publication de la demande:
08.01.86 Bulletin 86/2(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE(71) Demandeur: Flahault, Jérôme, Claude, Marie
Le Moulin Enencourt-Leage
F-60590 Serifontaine(FR)(72) Inventeur: Flahault, Jérôme, Claude, Marie
Le Moulin Enencourt-Leage
F-60590 Serifontaine(FR)(74) Mandataire: Bezault, Jean et al,
Cabinet Netter 40, rue Vignon
F-75009 Paris(FR)

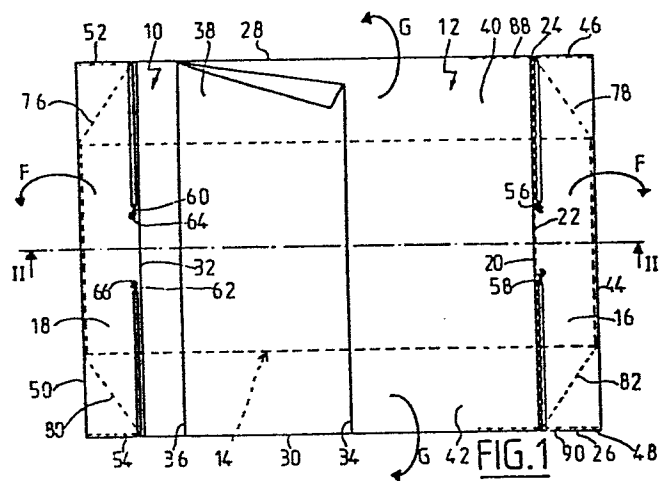
(54) Ensemble de linge de lit.

(57) La présente invention concerne un ensemble de linge de lit comprenant un drap du dessous et un drap du dessus, destinés à border un matelas de lit et formés chacun d'une pièce d'étoffe de forme générale rectangulaire.

Le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12) sont réunis entre eux sur un rabat (16) en forme de poche destiné à border le matelas (14) du côté du pied de lit, et le drap du dessous (10) comporte un rabat (18) en forme de poche destiné à border le matelas (14) du côté de la tête du lit, lesdites poches s'étendant sur toute la largeur de l'ensemble du linge de lit et pouvant être retournées à partir d'une position d'inutilisation où elles sont repliées sur le drap du dessous jusqu'à une position d'utilisation où elles sont rabattues pour border le matelas (14) et y maintenir l'ensemble du linge de lit.

EP 0 167 439 A1

./...



1

Ensemble de linge de lit.

La présente invention concerne le linge de maison et, de façon plus spécifique, le linge de lit.

Traditionnellement, le linge de lit se compose pour l'essen-
5 tiel d'un drap du dessous destiné à s'adapter sur un matelas, en le bordant sur quatre côtés, et d'un drap du dessus destiné à s'adapter sur le drap du dessous en bordant le matelas sur trois côtés, le quatrième côté étant destiné à former un retour à proximité de la tête de lit.

10

Le drap du dessous peut être un drap classique communément appelé "drap plat", c'est-à-dire une pièce d'étoffe de forme rectangulaire, ou un "drap housse", c'est-à-dire une pièce d'étoffe de forme générale rectangulaire dont les quatre
15 angles sont conformés en bonnets et dotés chacun d'un élément élastique ou d'un cordon pour assurer un maintien étroit du drap du dessous autour du matelas. Un tel drap housse comporte quatre rabats qui permettent de border le matelas, mais d'une façon plus limitée que dans le cas d'un drap classique.

20

De tels ensembles de linge de lit présentent un certain nombre d'inconvénients, d'abord au niveau de leur confection et ensuite au niveau de leur utilisation.

25 En effet, compte tenu des différentes dimensions de matelas

et des normes ou habitudes qui varient d'un pays à l'autre, les draps doivent être confectionnés suivant toute une gamme de dimensions, ce qui entraîne obligatoirement des chutes d'étoffe, car ces dernières sont disponibles suivant
5 un petit nombre de laizes, la laize étant définie comme la largeur de l'étoffe comprise entre ses deux lisières.

Du point de vue de l'utilisation, la mise en place d'un ensemble de linge de lit classique est relativement longue
10 car il faut d'abord mettre en place le drap du dessous, puis le drap du dessus en prenant soin de border convenablement le matelas à chaque fois.

Si l'utilisation du drap housse entraîne certains avantages,
15 en particulier un gain de temps au niveau de la mise en place, il n'en demeure pas moins vrai que ces draps housse présentent certains inconvénients que l'on ne retrouve pas avec les draps classiques.

20 C'est ainsi que la présence de bonnets dotés d'éléments élastiques ou de cordons a pour conséquence de former des parties froncées dans les coins des draps housse. Il en résulte que ces draps sont plus difficiles à laver, à repasser, à plier et à ranger que les draps classiques.

25

La présente invention permet d'éviter ces inconvénients en proposant un ensemble de linge de lit prêt à installer sur un matelas et comportant un drap du dessous et un drap du dessus solidaires l'un de l'autre, qui offre cependant les
30 mêmes qualités de confort qu'un ensemble de linge de lit classique.

Elle permet en outre de réaliser avec une même laize d'étoffe des ensembles de linge de lit convenant à des lits
35 de dimensions différentes, sans entraîner pour cela de chutes au niveau de la confection.

La présente invention concerne plus particulièrement un ensemble de linge de lit comprenant un drap du dessous et un drap du dessus, destinés à border un lit et formés chacun d'une pièce d'étoffe de forme générale rectangulaire.

5 Selon la caractéristique essentielle de l'invention, le drap du dessous et le drap du dessus sont réunis entre eux sur un rabat en forme de poche destiné à border le matelas du côté du pied du lit, et le drap du dessous comporte un rabat en forme de poche destiné à border le matelas du côté
10 de la tête du lit, lesdites poches s'étendant sur toute la largeur de l'ensemble du linge de lit et pouvant être retournées à partir d'une position d'inutilisation où elles sont repliées sur le drap du dessous jusqu'à une position d'utilisation où elles sont rabattues pour border le matelas
15 et y maintenir l'ensemble du linge de lit.

Avantageusement, le drap du dessous et le drap du dessus sont réunis entre eux le long d'un de leurs bords libres transversaux, le rabat de pied de lit étant ainsi en double
20 épaisseur.

Toutefois, rien n'empêche que le bord libre transversal du drap du dessus soit réuni sur le rabat du pied de lit, à distance du bord libre transversal du drap du dessous.

25

Plus particulièrement, la poche formée par le rabat de pied de lit en double épaisseur est, dans sa position d'inutilisation, repliée sur le drap du dessous et le drap du dessus suivant une ligne de pliage parallèle au bord
30 libre transversal de pied de lit du drap du dessous et du drap du dessus, ladite poche étant cousue avec les bords libres longitudinaux du drap du dessous et du drap du dessus, entre le bord libre transversal de pied de lit et la ligne de pliage précitée.

La poche formée par le rabat de tête de lit est repliée suivant une ligne de pliage parallèle au bord libre transversal de tête du drap du dessous et est cousue avec les bords libres longitudinaux du drap du dessous, entre le
5 bord libre transversal de tête et la ligne de pliage précitée.

La distance comprise entre la ligne de pliage du rabat de tête de lit et la ligne de pliage du rabat de pied de lit est sensiblement égale à la longueur du matelas.

10

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention, le rabat de pied de lit et le rabat de tête de lit sont munis chacun, à proximité de leurs bords libres transversaux respectifs, * de moyens de serrage tendant à diminuer la largeur de la
15 poche correspondante et à tendre l'ensemble de linge de lit sur le matelas lorsque cette poche est en position d'utilisation.

Dans ce mode de réalisation préféré, l'ensemble comprend en
20 outre deux rabats latéraux réunis au rabat de pied de lit et au rabat de tête de lit par des coutures en diagonale pour former des bonnets aux quatre coins de l'ensemble, lorsque les poches formant les rabats de pied de lit et de tête de lit sont dans leur position d'utilisation où elles
25 bordent le matelas.

Dans un autre mode de réalisation de l'invention, le drap du dessous est conformé lui-même en drap housse.

30 Il est également prévu, dans un autre mode de réalisation, que le drap du dessus soit agencé en double épaisseur pour former une housse de couette.

Dans le cadre de l'invention, le terme "étoffe" entend
35 désigner toutes les matières tissées ou non tissées utilisées dans la fabrication des draps de lit.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description détaillée qui suit, donnée à titre uniquement illustratif, et en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

5

- la figure 1 est une vue de dessus d'un ensemble de linge de lit conforme au mode de réalisation préféré de l'invention, cet ensemble de linge de lit étant disposé à plat sur un matelas, préalablement à l'opération de bordage ;

10

- la figure 2 est une vue en coupe prise suivant la ligne II-II de la figure 1 ;

- la figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 2, dans laquelle l'ensemble de linge de lit est en position de bordage autour du matelas ;

- la figure 4 est une vue analogue à celle de la figure 3, dans laquelle le drap du dessus est en double épaisseur pour former une housse de couette ;

25

- la figure 5 est une vue en perspective montrant la mise en place de l'ensemble de linge de lit de la figure 1 sur un matelas, au cours de l'opération de bordage ;

- la figure 6 est une vue partielle de dessus du rabat de tête de lit de l'ensemble de la figure 1, montrant plus particulièrement les moyens de serrage associés à ce rabat ;

30 - la figure 7 est une vue partielle de dessus du rabat de tête de lit auquel sont associés d'autres moyens de serrage ;
et

- la figure 8 est une vue en perspective montrant un ensemble de linge de lit conforme à un autre mode de réalisation de l'invention, dans lequel le drap du dessous est conformé en drap housse.

L'ensemble de linge de lit représenté sur les figures 1 et 2 comprend un drap du dessous 10 et un drap du dessus 12 destinés à border un matelas de lit 14 dont le contour rectangulaire est représenté en traits interrompus sur la 5 figure 1. Les deux draps 10 et 12 sont formés chacun d'une pièce d'étoffe de forme générale rectangulaire, les deux pièces d'étoffe ayant la même longueur et la même largeur.

La longueur des pièces d'étoffe est supérieure à la longueur 10 du matelas 14 pour permettre de réaliser un rabat de pied de lit 16 et un rabat de tête de lit 18 destinés à border le matelas respectivement du côté du pied du lit et du côté de la tête de lit. Comme cela sera expliqué en détail plus loin, les rabats 16 et 18 sont représentés dans une position 15 d'inutilisation sur les figures 1 et 2, c'est-à-dire dans une position où ils sont ramenés à plat sur le matelas, tandis qu'ils sont représentés dans une position d'utilisation sur la figure 3, où les rabats 16 et 18 bordent le matelas 14.

20

Les draps 10 et 12 sont réunis entre eux sur le rabat 16 et, de façon plus spécifique, le long d'un de leurs bords libres transversaux, à savoir le bord de pied de lit 20 qui est commun aux deux draps 10 et 12. La réunion des draps 10 et 25 12 le long de ce bord 20 commun s'effectue par une couture 22 qui s'étend sur toute la largeur de l'ensemble de linge de lit, c'est-à-dire entre deux points 24 et 26 disposés respectivement sur les bords longitudinaux 28 et 30 de l'ensemble de linge de lit. Le rabat 16 présente ainsi une 30 double épaisseur, comme le montre plus particulièrement la figure 2.

En revanche, le rabat 18 est un rabat de simple épaisseur dont le bord libre transversal correspond au bord libre 35 transversal 32 de tête de lit du drap de dessous 10. Le bord libre transversal de tête de lit du drap du dessus 12 est désigné par la référence 34. Comme montré sur les figures

1 à 3, le drap 12 est replié, au voisinage de la tête de lit, suivant une ligne de pliage 36 pour former un retour 38 dirigé vers le pied du lit et limité par le bord 34 précité. La position de la ligne de pliage 36 peut être
5 choisie à volonté pour former un retour de longueur désirée, comme avec un drap du dessus classique.

La longueur de l'étoffe constituant le drap 10, de même que la longueur de l'étoffe constituant le drap 12, doit être
10 supérieure à la longueur du matelas pour permettre de confectionner les rabats 16 et 18, tandis que la largeur de ces étoffes doit être supérieure à la largeur du matelas pour permettre de réaliser deux rabats latéraux 40 et 42.

15 L'invention prévoit que la longueur des deux étoffes constituant respectivement les draps 10 et 12 corresponde à la laize de l'étoffe servant à confectionner les draps. Cela signifie, en d'autres termes, que les bords libres transversaux 32 et 20 du drap 10, de même que les bords libres trans-
20 versaux 34 et 20 du drap 12 correspondront aux lisières de l'étoffe servant à confectionner les draps. Ainsi la largeur des draps sera prise dans la longueur de l'étoffe, si bien qu'il n'y aura aucune chute lors de la confection.

25 En pratique, on peut adopter une laize de 240 centimètres, ce qui permet pour un matelas d'une longueur de 190 centimètres, de disposer d'un rabat de pied de lit et d'un rabat de tête de lit ayant chacun environ 25 centimètres de longueur.

30 La largeur des rabats latéraux peut être sensiblement égale ou même supérieure à la longueur du rabat de tête de lit ou de pied de lit.

Comme le montrent plus particulièrement les figures 1 et 2,
35 le rabat 16 est réalisé sous la forme d'une poche pouvant être retournée à partir d'une position d'inutilisation où elle est repliée sur le drap du dessous 10 et le drap du

dessus 12 (cf. figures 1 et 2) jusqu'à une position d'utilisation où elle est rabattue pour border le matelas (cf. figure 3).

- 5 La poche constituant le rabat 16 est repliée suivant une ligne de pliage 44 parallèle au bord libre transversal commun 20 du drap du dessous 10 et du drap du dessus 12. La poche formant le rabat 16 est cousue avec les bords libres longitudinaux 28 et 30 du drap 10 et du drap 12 par des
- 10 lignes de couture 46 et 48 qui s'étendent entre le bord libre transversal 20 et la ligne de pliage 44, la longueur des lignes de couture 46 et 48 correspondant ainsi à la longueur du rabat 16.
- 15 Le rabat 18 de tête de lit est également réalisé sous la forme d'une poche analogue, mais en simple épaisseur. Cette poche peut être retournée à partir d'une position d'inutilisation où elle est repliée sur le drap du dessous 10. (cf. figures 1 et 2) jusqu'à une position d'utilisation où elle
- 20 est rabattue pour border le matelas 14 (cf. figure 3).

La poche formant le rabat 18 est repliée suivant une ligne de pliage 50 parallèle au bord libre transversal 32 du drap 10. Cette poche est cousue avec les bords libres longitudi-

25 naux 28 et 30 du drap du dessous 10 par des lignes de couture 52 et 54 qui s'étendent entre le bord libre transversal 32 et la ligne de pliage 50.

De manière que l'ensemble de linge de lit de l'invention

30 puisse s'adapter dans les meilleures conditions à un matelas, la distance comprise entre les lignes de pliage 44 et 50 doit être sensiblement égale à la longueur du matelas. Bien entendu, une certaine tolérance est toujours possible.

- 35 Dans le mode de réalisation de la figure 4, le drap du dessus est agencé en double épaisseur, étant constitué par deux draps superposés 12₁ et 12₂, de manière à constituer une housse

pour une couette 13. Les draps 12_1 et 12_2 sont réunis au drap du dessous 10 le long du bord libre transversal 20 et ils sont également réunis entre eux par leurs bords latéraux respectifs.

5

Les draps 12_1 et 12_2 ont de préférence une longueur sensiblement égale à celle du matelas 14. Ils sont réunis entre eux par leurs bords transversaux respectifs, situés du côté de la tête de lit, par une fermeture appropriée 15, par

10 exemple une fermeture à boutons. Cette fermeture est libérée pour permettre l'introduction de la couette, puis verrouillée après introduction de cette dernière.

Le rabat 16 de pied de lit et le rabat 18 de tête de lit sont
15 munis chacun à proximité de leurs bords libres transversaux respectifs 20 et 32, de moyens de serrage 56, 58, 60 et 62 tendant à diminuer la largeur de la poche correspondante et à tendre l'ensemble de linge de lit sur le matelas lorsque cette poche est dans sa position d'utilisation. Ainsi, les
20 moyens de serrage du rabat 18 comportent deux liens élastiques 60 et 62 fixés respectivement aux bords longitudinaux 28 et 30, ou à leur voisinage, et dotés chacun de moyens d'accrochage 64 et 66 susceptibles de coopérer entre eux. Comme le montrent les figures 1 et 6, les liens élastiques 60 et 62
25 passent respectivement à travers deux galons 68 et 70 cousus par deux lignes de couture parallèles sur le rabat 18 et à proximité du bord libre transversal 32, un espace libre étant ménagé entre les extrémités 72 et 74, en vis-à-vis, des galons 68 et 70. Les moyens d'accrochage 64 et 66 sont avantageuse-
30 ment des moyens du type fermoir qui peuvent être montés réglables sur les liens élastiques 60 et 62, de telle sorte que, lorsque ces moyens coopèrent entre eux, la force élastique qui agit sur la poche pour en diminuer sa largeur et pour rapprocher les bords 28 et 30 puisse être réglée en fonction
35 de la largeur et de l'épaisseur du matelas. Les moyens de serrage associés au rabat 16 sont réalisés de façon similaire.

Dans la variante de réalisation représentée à la figure 7, les moyens de serrage du rabat 18 comportent un lien élastique 61 doté de boutonsnières 63, passé à l'intérieur d'un galon 65 qui est cousu par deux lignes de couture parallèles 5 sur le rabat 18 et à proximité du bord libre transversal 32. En variante, le galon 65 peut être remplacé par un ourlet simple constituant un passant dans lequel glisse le lien de serrage. Le lien élastique est cousu par l'une de ses extrémités à proximité du bord longitudinal 28 du drap 10. Le 10 serrage de la poche formée par le rabat 18 est réglé par coopération de l'une des boutonsnières 63 du lien élastique 61 avec un bouton 67 cousu à proximité du bord 30 du drap 10. Les moyens de serrage associés au rabat 16 sont réalisés de façon similaire. Les moyens de serrage de l'invention 15 peuvent utiliser non seulement des liens élastiques, mais aussi des liens non-élastiques, par exemple des cordons.

Les rabats latéraux 40 et 42 sont réunis au rabat de pied de lit 16 et au rabat de tête de lit 18 par des coutures en 20 diagonale 76, 78, 80 et 82 pour former des bonnets aux quatre coins de l'ensemble, lorsque les poches sont dans leur position retournée où elles bordent le matelas. Comme le montre la figure 1, chacune des coutures s'étend depuis le point de liaison entre le bord libre transversal du rabat 25 16 ou 18 et l'un des bords longitudinaux 28 et 30 jusqu'au point de la ligne de pliage 44 ou 50 qui est situé à une distance du bord longitudinal correspondant à la largeur du rabat latéral.

30 On notera que les coutures 76 et 80 traversent deux épaisseurs d'étoffe, tandis que les coutures 78 et 82 traversent quatre épaisseurs d'étoffe. Les quatre triangles délimités respectivement aux quatre coins de l'ensemble de linge de lit par les coutures 76, 78, 80 et 82 peuvent, si on le désire, être 35 supprimés par découpe des pièces d'étoffe à l'extérieur des coutures précitées.

Pour utiliser l'ensemble de linge de lit tel que décrit précédemment, on dispose ce dernier sur un matelas comme représenté aux figures 1 et 2, les poches formant les rabats 16 et 18 étant en position d'inutilisation. Dans cette position, les moyens de verrouillage des moyens de serrage des rabats ne sont pas en position de coopération. On fait alors coopérer les moyens de verrouillage de manière à exercer une tension élastique sur les poches formant les rabats 16 et 18, on retourne ensuite ces poches comme représenté par les flèches F sur les figures 1, 2 et 5 de manière à border la tête et le pied du matelas. On replie ensuite les rabats latéraux 40 et 42 pour border les bords longitudinaux du matelas à la fois avec le drap 10 et avec le drap 12, tout en ménageant un retour 38 pour le drap du dessus. Le repliage des rabats latéraux 40 et 42 s'effectue comme représenté par les flèches G sur les figures 1 et 5. Comme le montre la figure 5, les coutures en diagonale telles que 80 et 82 permettent de réaliser des bonnets en sorte que les quatre rabats puissent épouser parfaitement les coins correspondants du matelas 14.

On notera que, dans la position correspondant à la figure 3, les parties marginales des rabats, telles les parties 84 et 86 des rabats 18 et 42 viennent se loger sous le matelas 14 pour le border parfaitement. Dans cette position, les deux rabats sont soumis à l'action d'une force élastique qui tend à maintenir les rabats 16 et 18, et aussi les rabats 40 et 42 dans la position de bordage du matelas.

Comme le montre la figure 1, les draps du dessus et du dessous 10 et 12 sont réunis par une couture le long du bord 20 du pied de lit et également sur une partie des bords latéraux 28 et 30 à partir du bord transversal 20. Ainsi, les lignes de couture 46 et 48 déjà mentionnées sont prolongées respectivement par des lignes de couture 88 et 90 assurant une liaison partielle des draps 10 et 12 le long des bords longitudinaux 28 et 30. La longueur des lignes de couture 88 et 90 peut être choisie à volonté lors de la confection.

La figure 8 montre une autre variante de réalisation dans laquelle le drap du dessous 10 est conformé en drap housse, l'étoffe rectangulaire composant ce drap étant coupée à ses angles et cousue par des lignes de couture telles 92, 94, et 5 96 pour former des bonnets, dotés chacun d'un organe élastique ou d'un cordon (non représenté), d'une manière en soi connue. Le drap du dessus 12 est formé dans une étoffe de même longueur et de même largeur que le drap du dessous 10. Les deux draps sont réunis entre eux sur le rabat destiné 10 à border le matelas du côté du pied du lit. Cette liaison s'effectue avantageusement par les bords libres transversaux respectifs des draps 10 et 12. Toutefois, il est également envisagé que le bord libre transversal de pied de lit du drap du dessus 12 soit réuni au drap du dessous 10 le long 15 d'une ligne 98, située à distance du bord libre transversal correspondant du matelas 10, le long de la ligne de pliage entre la partie horizontale 100 qui forme plateau et le rabat de pied de lit.

20 On notera que l'ensemble de linge de lit conforme aux modes de réalisation des figures 1 à 7 présente l'avantage supplémentaire de ne comporter, en position d'inutilisation aucune partie froncée puisque les moyens de serrage sont désolidarisés. Ceci facilite notamment le repassage, le pliage et 25 le rangement de l'ensemble de linge de lit du fait que ces opérations peuvent se faire à plat.

Revendications

1.- Ensemble de linge de lit comprenant un drap du dessous et un drap du dessus, destinés à border un matelas de lit et formés chacun d'une pièce d'étoffe de forme générale rectangulaire, caractérisé en ce que le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12) sont réunis entre eux sur un rabat (16) en forme de poche destiné à border le matelas (14) du côté du pied du lit, et en ce que le drap du dessous (10) comporte un rabat (18) en forme de poche destiné à border le matelas (14) du côté de la tête du lit, lesdites poches s'étendant sur toute la largeur de l'ensemble du linge de lit et pouvant être retournées à partir d'une position d'inutilisation où elles sont repliées sur le drap du dessous jusqu'à une position d'utilisation où elles sont rabattues pour border le matelas (14) et y maintenir l'ensemble du linge de lit.

2.- Ensemble de linge de lit selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites poches sont à plat dans leur position d'inutilisation.

20

3. - Ensemble de linge de lit selon la revendication 1, caractérisé en ce que le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12) sont réunis entre eux le long d'un de leurs bords libres transversaux (20), le rabat (16) de pied de lit étant ainsi en double épaisseur.

4. - Ensemble de linge de lit selon la revendication 3, caractérisé en ce que la poche formée par le rabat (16) de pied de lit en double épaisseur est, dans sa position d'inutilisation, repliée sur le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12), suivant une ligne de pliage (44) parallèle au bord libre transversal (20) de pied de lit du drap du dessous (10) et du drap du dessus (12), ladite poche étant cousue avec les bords libres longitudinaux (28 et 30) du drap du dessous et du drap du dessus, entre le bord libre transversal (20) de pied de lit et la ligne de pliage (44).

- 5.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la poche formée par le rabat (18) de tête de lit est repliée suivant une ligne de pliage (50) parallèle au bord libre transversal 5 (32) de tête du drap du dessous (10) et en ce que la poche est cousue avec les bords libres longitudinaux (28 et 30) du drap du dessous (10), entre le bord libre transversal (32) de tête de lit et la ligne de pliage (50).
- 10 6.- Ensemble de linge de lit selon les revendications 4 et 5, caractérisé en ce que la distance comprise entre la ligne de pliage (44) du rabat (16) de pied de lit et la ligne de pliage (50) du rabat (18) de tête de lit est sensiblement égale à la longueur du matelas.
- 15 7.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que le rabat (16) de pied de lit et le rabat (18) de tête de lit sont munis chacun, à proximité de leurs bords libres transversaux 20 respectifs (20,32), de moyens de serrage (56,58,60,62 ; 61, 63,67) tendant à diminuer la largeur de la poche correspondante et à tendre l'ensemble de linge de lit sur le matelas lorsque cette poche est en position d'utilisation.
- 25 8.- Ensemble de linge de lit selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de serrage comprennent, pour chacun des rabats, au moins un lien élastique (56,58 ; 60, 62, 61).
- 30 9.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des revendications 4 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend en outre deux rabats latéraux (40,42) réunis au rabat (16) de pied de lit et au rabat (18) de tête de lit par des coutures en diagonale (76,78,80,82) pour former des bonnets aux quatre 35 coins de l'ensemble de linge de lit lorsque les poches

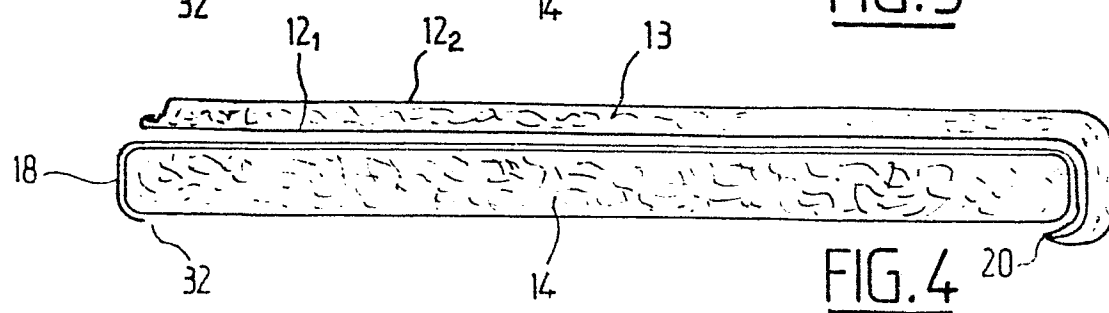
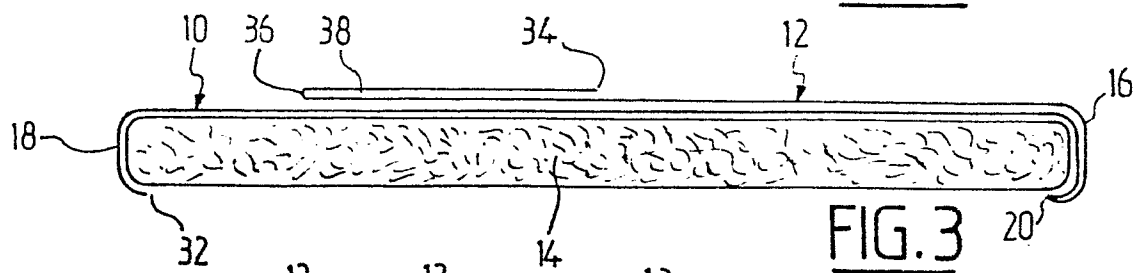
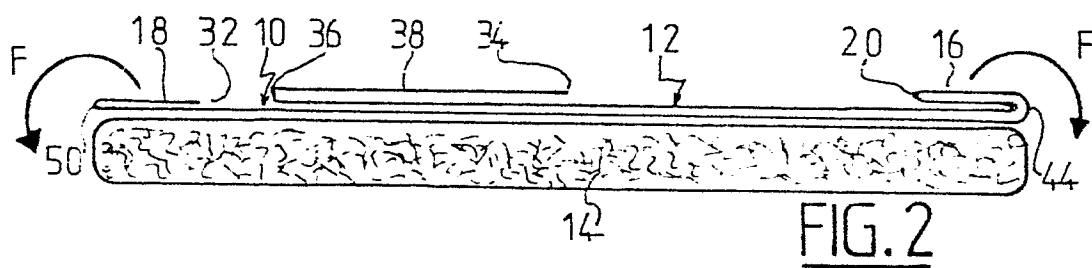
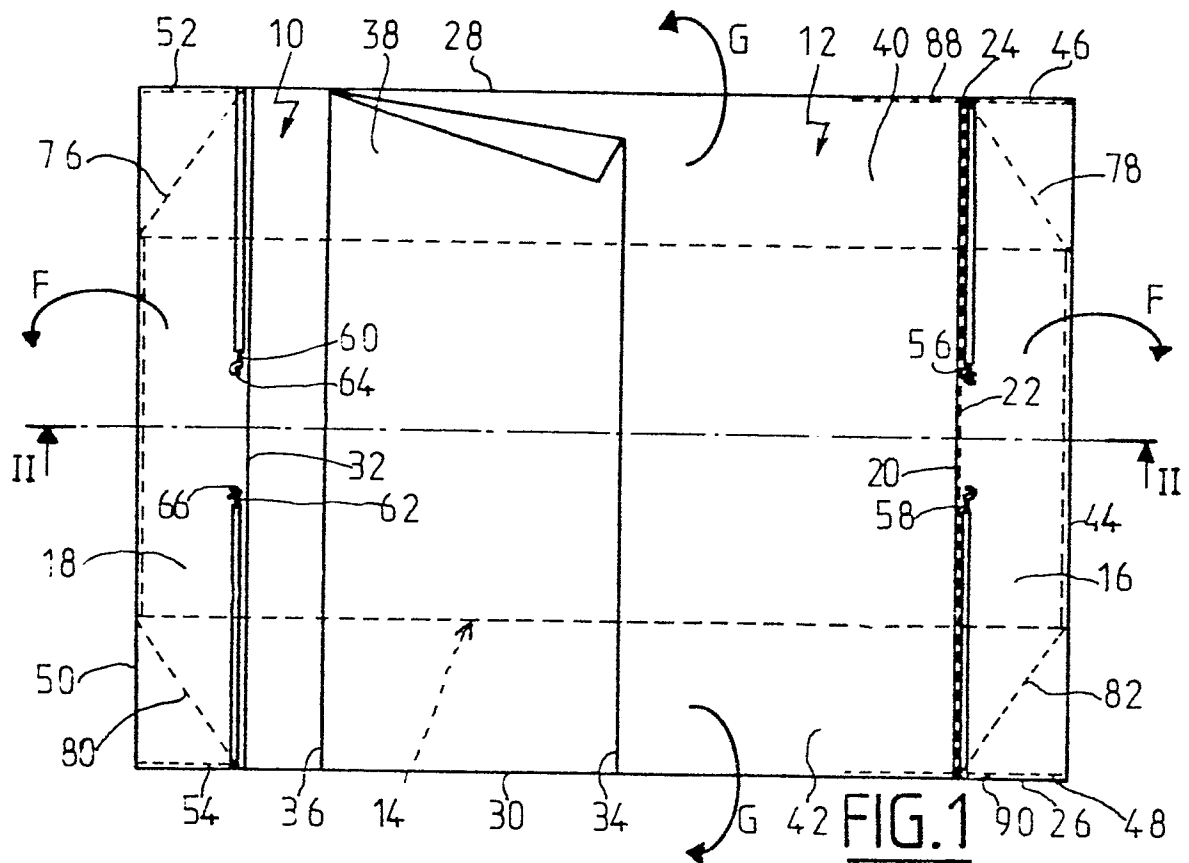
constituant les rabats de pied de lit et de tête de lit sont dans leur position d'utilisation pour border le matelas.

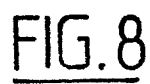
10.- Ensemble de linge de lit selon la revendication 1,
5 caractérisé en ce que le drap du dessous (10) est conformé en drap housse, lesdites poches étant alors munies de moyens propres à leur conférer un fronçage permanent.

11.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des
10 revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12) ont la même largeur et la même longueur, et que cette longueur correspond à la laize de l'étoffe servant à confectionner les draps.

15 12.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que le drap du dessous (10) et le drap du dessus (12) sont réunis par une ligne de couture (22) le long du bord transversal (20) de
20 pied de lit et par des lignes de couture (88,90) sur une partie des bords longitudinaux (28 et 30) à partir du bord transversal (20) de pied de lit.

13.- Ensemble de linge de lit selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le drap du
25 dessus est agencé en double épaisseur (12_1 , 12_2) pour former une housse de couette.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0167439
Numéro de la demande

EP 85 40 1215

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	US-A-3 859 678 (R.D. DAVIS) * Figures 4-6; colonne 2, lignes 39-51; colonne 2, ligne 66 - colonne 3, ligne 15 *	1, 10, 13	A 47 G 9/02
Y	---	12	
Y	US-A-4 045 831 (W.F. CLARK) * Figures 1-4; colonne 2, lignes 1-18, 41-43 *	1-8, 10, 12	
A	---	11	
Y	US-A-1 865 329 (E. Mc Horter) * Page 2, lignes 100-114; figures 1-6 *	1-8, 10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
Y	US-A-3 906 559 (A.K. BAHR) * Figures 1, 3, 4; colonne 2, lignes 6-10 *	7, 8	A 47 G
Y	FR-A-2 506 590 (M. DUHAMEL SARL) * Figure 1 *	10	
A	US-A-3 321 782 (F.J. HRUDECKY et al.) * Figures 1, 4 *	9, 11	
	---	-/-	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-08-1985	Examineur WEBER P.L.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US-A-3 694 832 (S.J. JAMISSON) * Figures 1,2,7 * -----	9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-08-1985	Examineur WEBER P.L.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	